

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 Dinars

Siège social : 2,Rue de Turquie – 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	<u>Du 01/01/2013</u> <u>au 31/03/2013</u>	<u>Du 01/01/2012</u> <u>au 31/03/2012</u>	<u>mars-13</u>	<u>mars-12(*)</u>	<u>déc.-12</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	60 636	53 863	60 636	53 863	242 974
Intérêts	46 594	40 055	46 594	40 055	180 616
Commissions en produits	8 904	8 523	8 904	8 523	36 905
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 138	5 285	5 138	5 285	25 453
2 - Charges d'exploitation bancaire	21 336	19 254	21 336	19 254	81 003
Intérêts encourus	21 144	18 964	21 144	18 964	79 929
Commissions encourues	192	290	192	290	1 074
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	39 300	34 609	39 300	34 609	161 971
4 - Autres produits d'exploitation	275	127	275	127	656
5 - Charges opératoires, dont :	12 941	11 656	12 941	11 656	51 163
Frais de personnel	9 700	8 516	9 700	8 516	38 819
Charges générales d'exploitation	3 241	3 140	3 241	3 140	12 344
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	385 714	360 881	366 256
Portefeuille titres commercial	-	-	132 195	138 890	145 419
Portefeuille titres d'investissement	-	-	253 519	221 991	220 837
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 974 213	2 783 210	2 981 332
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 591 890	2 420 909	2 438 043
Dépôts à vue	-	-	892 934	754 241	831 701
Dépôts d'épargne	-	-	685 950	609 385	667 661
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	54 501	71 436	56 654
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	471 414	498 414	471 414

(1) Chiffres décembre 2012 tenant compte des provisions.

(2) Compte non tenu du résultat de la période.

(*) Chiffres de mars 2012 retraités pour les besoins de la comparabilité.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES au 31 Mars 2013

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et la note n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en respectant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère litigieux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

En application de l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne sont comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur encaissement est assuré. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat de la période.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de mars 2013. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

2.7 modifications comptables

Certaines rubriques relatives à l'exercice 2012 ont été retraitées pour assurer la comparabilité avec 2013. Les retraitements ont touché la présentation de certains postes des états financiers.

3 - Faits marquants à la fin du 1er Trimestre 2013

A la fin du 1er trimestre 2013, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie conformément aux objectifs tracés:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) sont en augmentation de +6,42%. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. La structure des crédits est comme suit à la fin du 1er trimestre 2013 : 73% aux entreprises et professionnels et 27% aux particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises sont également en progression de +2,14% entre mars 2012 et mars 2013.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de +7,05% pour passer de 2.421 millions de dinars en mars 2012 à 2.592 millions de dinars en mars 2013. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépôts à vue de +19,35%, d'une croissance des dépôts d'épargne de +12,56%, compensée par une baisse des dépôts à terme de -5,2%).
- **Les produits d'exploitation bancaire** augmentent de +12,6% pour atteindre 60.636 mille dinars au 31/03/2013 contre 53.863 mille dinars au 31/03/2012. Cette augmentation provient essentiellement des intérêts (+16,3%) et des commissions (+4,5%).

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +10,8% d'une année à l'autre. Cette augmentation est dû essentiellement à la hausse des intérêts sur certificats de dépôt de 4.448 mille dinars, des intérêts sur comptes épargne d'un montant de 1.209 mille dinars.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint une enveloppe de 39.300 mille dinars, contre 34.609 mille dinars au 31/03/2012, soit une progression notable de +13,6%.
- **Les charges opératoires** enregistrent une augmentation de +11%, due à la hausse des frais du personnel de +13,9% et des charges générales d'exploitation de +3,2% entre mars 2012 et mars 2013.
- Compte non tenu du résultat du 1^{er} trimestre 2013, les capitaux propres sont en augmentation de 14,42% entre mars 2012 et mars 2013.